



droits du bailleur et preneur celui-ci restant dans les lieux

Par **elguyto**, le **07/07/2009** à **22:20**

Bonjour,

Le locataire d'un local commercial après avoir dénoncé le bail à la fin d'une période triennale reste dans les lieux. Je lui propose un nouveau bail mais n'obtiens pas de réponse. Je souhaiterais connaître les droits du bailleur et du locataire et comment faire pour régulariser cette situation.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **08/07/2009** à **11:29**

bonjour, prenez contact avec l'un des deux Adil du Finistère, ils vous aideront à mieux comprendre la situation, cordialement

Adil

23, rue Jean Jaurès

29000 Quimper

[fluo]T 02.98.53.23.24[/fluo]

F 02.98.90.54.60

Adil

14, Bd Gambetta

29200 Brest

[fluo]T 02.98.46.37.38[/fluo]

F 02.98.43.47.40